



L'Ancêtre

Bulletin
de la Société de généalogie de Québec

ISSN 0316 - 0513

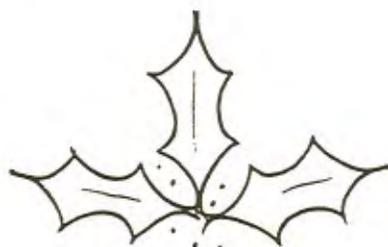
7

4

décembre 1980

SOMMAIRE

| | |
|----------------------------------------------------------------------------|-----|
| Essai d'histoire sur les familles Larue | 99 |
| par Louis-Philippe Grenier | |
| Nouvelles généalogiques | 117 |
| Adresses des sociétés, cercles et centres généalogiques en France. 1980 | 118 |
| compilé par Marie-Jeanne Daigneau | |
| L'ex-libris et la généalogie | 121 |
| par Paul-André Fournier | |
| Service d'entraide | 123 |
| Addition aux mariages de Rimouski de Mgr Carbonneau | 125 |
| par Mario Mimeault | |
| Invitation | 128 |



*** joyeuses fêtes ***

LA SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC, auparavant Société Canadienne de Généalogie, (Québec), est une corporation à but non lucratif, créée par lettres patentes émises le 27 octobre 1961.

Elle favorise l'entraide des membres, la recherche sur la généalogie et l'histoire des ancêtres et des familles, et la diffusion des connaissances généalogiques par les conférences et la publication des travaux de recherches.

Le Comité des publications dirige l'édition des publications telles que les Contributions (principalement des répertoires de mariages), les Cahiers spéciaux, les cartes historiques et le présent bulletin L'Ancêtre. Les textes n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: Jacques Fortin
Vice-présidente: Françoise B. Doddridge
Secrétaire: Paul Darisse
Trésorière: Fernande Moisan
Publiciste: Daniel Guillot
Bibliothécaire: Diane Duval
Conseiller: Henri-P. Tardif

COMITÉ DES PUBLICATIONS

Président: G.-Robert Tessier
Secrétaire: Cora Houdet
Henri-P. Tardif
Gaston Brosseau
René Bureau

Collaborateurs: Raymond Gariépy
Michel Langlois
Berthe Tessier
Yvon Globensky

« Les cotisations et abonnement réglés avant le premier novembre sont imputés à l'année en cours et donnent droit au bulletin pour les mois concernés.

« Ce bulletin est en vente au prix de 1.50\$ l'unité. Il est envoyé gratuitement aux membres de la Société de Généalogie de Québec. Cotisation annuelle due le 1er janvier:

| | |
|-------------------|---------|
| Membre individuel | 15.00\$ |
| Etudiant | 8.00\$ |

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 0316-0513 - Bibliothèque nationale du Québec

Note de l'éditeur: *Le Comité des publications est très heureux de pouvoir offrir aux lecteurs de L'ANCÊTRE cette monographie des familles LaRue en Amérique du Nord.*

L'auteur de ce manuscrit est décédé le 29 août 1978. Peu de temps avant sa disparition, soit le 3 février 1978, il avait remis son manuscrit à la Société de généalogie de Québec, en exprimant le souhait qu'un jour le fruit d'une si longue recherche puisse être publié.

C'est avec enthousiasme et une joie souvente fois exprimée que l'équipe responsable de la préparation du bulletin s'est attaquée à la tâche de rendre cette oeuvre «prête» pour publication. Nous nous sommes appliqués à garder au manuscrit sa simplicité dans la présentation, tout en ne laissant rien perdre de la générosité dans le détail du vécu quotidien qu'il contient ce qui, croyons-nous, ajoute à la valeur de cette monographie de familles. Le travail de recherches de M. Grenier aurait pu faire l'objet d'une publication individuelle. Mais la cherté des coûts d'impression, face aux moyens dont dispose la Société, a obligé les responsables à choisir de vous le présenter en trois parties dans L'ANCÊTRE. Il vous sera donc loisible d'en faire la lecture, à partir de ce numéro, selon la présentation suivante:

Partie I

Références

*L'ancêtre
La seigneurie de Neuville
La maison
La terre*

Partie II

Les héritiers

*Trois cents ans après
La source Larue
La postérité de François-Xavier III
Réminiscences
Le combat de L'Atalante et Jean-Baptiste LaRue III*

Partie III

*La dynastie des notaires LaRue, lignée de la
Pointe-aux-Trembles, seigneurie de Neuville
Les LaRue, seigneurs de Neuville
Les LaRue dans diverses professions
Essai historique des noms LaRoche, LaRoux, LaRue aux Etats-Unis
Autres souches*

RÉFÉRENCES

Album du tricentenaire, 1608-1908. - Jean del Sol

Album-souvenir du 250e anniversaire de Pointe-aux-Trembles de Neuville.

Archives de la Congrégation de Notre-Dame, Montréal.

Archives de la Fabrique de Neuville.

Archives du Séminaire de Québec.

Archives publiques du Canada.

Bulletin des Recherches historiques. - Pierre-Georges Roy

Colonial Research Bureau, Washington, E.-U.

Dictionnaire biographique du Canada.

Encyclopédie de la maison québécoise. - Michel Lessard & Huguette Marquis

Histoire de la seigneurie de Neuville. - H.-F. Smith, n.p.

Histoire de Pointe-aux-Trembles, Neuville et St-Augustin.

L'Ancêtre, vol. 3, no 9, mai 1977. p. 385.

La maison traditionnelle au Québec. - Michel Lessard & Gilles Villandri.

La Revue Canadienne.

L'Echo de Portneuf (maintenant L'Hebdomadaire de Portneuf)

Le Corps expéditionnaire 1914-1918. - Colonel G.W.L. Nicholson

Les débuts du régime seigneurial. - Marcel Trudel

Le ministère de la Défense nationale, Ottawa.

Le Terrier de la seigneurie de Neuville. - F.-X. LaRue, n.p.

Répertoire des mariages de Neuville, St-Augustin et Les Ecureuils. -
Benoît Pontbriand

Seigneurs et Censitaires. - Victor Morin, n.p.

Six années de guerre. - Colonel P. Stacey.

Vieux titres, etc., de la famille LaRue, à Neuville.

Jean Delarue, fils de Michel Delarue et de Magdeleine Gillain, originaire de Bray, France, aujourd'hui commune de Mortrée, diocèse de Séez en Normandie, émigre au Canada. Débarqué à Québec avant 1659, il se fixe à Sillery avant de s'établir définitivement à Pointe-aux-Trembles (Neuville).

Lorsque la seigneurie de Sillery fut accordée aux Jésuites, leur domaine s'élevait à 130 arpents, concédés aux Sauvages chrétiens, comprenant 15 arpents pour le village du fort de la côte Saint-François-Xavier. Faute de candidats indigènes pour occuper toute la terre, les Jésuites commencèrent à en céder une partie, soit soixante-dix concessions, à des Français, avec le droit de mutation à payer aux Sauvages chrétiens. C'est en 1656 qu'on enregistre les deux premières ventes: Jean Desbordes achète une terre de 40 arpents, le 17 octobre 1656, pour le prix de 120 livres et la revend à Jean-Baptiste Delarue, le 24 mars 1659, pour 135 livres. Le premier rang avait vue sur le fleuve. Il était divisé en portions de deux arpents et demi et avait une population de soixante-huit personnes environ. C'est dans les premiers six mois de 1663 qu'il se fait un grand mouvement qui marque le plus grand développement dans Sillery. Deux nouveaux rangs s'ouvrent derrière le premier rang St-François-Xavier: le second portera le nom de «coste St-Ignace» et le troisième «coste St-Michel». Le mot «coste» pour indiquer un rang a toujours été une pierre d'achoppement pour les chercheurs. Dans la seigneurie de Sillery, le nom s'applique incontestablement aux trois rangées d'habitations formant les trois rangs mentionnés. L'emploi de «côte» va se généraliser, après 1663, dans un sens de peuplement. La seigneurie de Sillery était bornée à l'ouest par la toute petite seigneurie de Gaudarville qui consistait en deux emplacements concédés en 1652, par les Cent-Associés, à Louis de Lauson de la Citière. L'un de ces emplacements fut vendu, par sa veuve, le 24 juin 1656, à Martin Pin, père de l'épouse de Jean-Baptiste Delarue.

A Sillery, le 20 novembre 1663, Jean Delarue épouse, à l'âge de 27 ans, Jacqueline Pin, âgée de 12 ans.

Au recensement de 1667, il a trois enfants: Jean-Baptiste, 3 ans; Marie-Geneviève, 2 ans; Pierre, 2 mois; 1 domestique: Antoine Devaux, 34 ans; 12 arpents défrichés, 3 bestiaux. Il habitait alors la Côte St-François, entre Cap-Rouge et Sillery. Il occupait le lot no 9 (2 arpents de front) et le no 10 (1 1/2 arpent de front).

Le 20 mars 1674, une tragédie vint semer le deuil dans la famille. Jean-Baptiste Delarue père, parti en canot sur le fleuve, se noie lorsque son embarcation chavire. Il laissait sa veuve avec cinq jeunes enfants, trois garçons et deux filles, Catherine et Madeleine*.

L'aîné de ses fils, Jean-Baptiste, alors âgé de 10 ans, est le continuateur de la lignée. Pierre, le deuxième garçon mourut célibataire en 1690, à l'âge de 23 ans. Le troisième fils, François, se maria mais n'eut pas d'enfants.

* Voir: L'Ancêtre, vol. 3, no 9, mai 1977, «Cahier de la confrérie de Sainte-Anne de 1657 à 1723» de Michel Langlois, p. 385 où trois de ces enfants sont inscrits.

LA SEIGNEURIE DE NEUVILLE

Jean Bourdon, premier seigneur de la seigneurie de Neuville appelé parfois de Saint-Jean ou Sieur de Saint-François, ingénieur, arpenteur, cartographe, commerçant, procureur-syndic de la ville de Québec, commis général de la Communauté des Habitants, explorateur, procureur général au Conseil Souverain, né vers 1601 à Saint-André-le-Vieil, à Rouen, décéda à Québec en 1668.

Il avait reçu plusieurs seigneuries en récompense de services rendus. Le 15 décembre 1653, le gouverneur Huault de Montmagny lui accorde la seigneurie de Dombourg, anagramme de Bourdon, située à l'endroit qu'on appelle Pointe-aux-Trembles, et qu'il destine à son fils Jean-François. Le 12 novembre 1680, ce dernier vend sa seigneurie de Dombourg à Nicolas Dupont, sieur de Neuville.

Le 10 mars 1636, le successeur de Champlain avait accordé à Jean Bourdon la terre de Saint-François (474 arpents) dans la banlieue de Québec. Cette terre, qui sera érigée en seigneurie en 1655, était contiguë à la seigneurie de Sillery. Jean Bourdon ne semble pas consacrer beaucoup de temps au développement de ses nombreuses seigneuries. Cependant, il doit construire son fort et mettre en valeur son fief de Saint-François. Pour construire ce fort et défricher, Jean Bourdon n'a rien de mieux à faire que d'engager la main-d'oeuvre des environs. Nul doute qu'il profite de l'occasion pour intéresser les habitants à prendre des lots dans sa seigneurie de Neuville.

Lorsque Talon arrive à Québec en 1665, l'une de ses premières préoccupations est de mettre de l'ordre dans la vie coloniale. Les seigneurs négligents doivent voir à établir des colons; il en a fait venir 1500 entre 1665 et 1672. C'est en cette dernière année que Jean Bourdon concède à Jean Peltier la terre qui deviendra celle des LaRue de Pointe-aux-Trembles, comme en font foi les actes suivants:

- 1667 - Le 20 mars, devant Maître Pierre Duquet, notaire, Jean Bourdon accorde une concession à Jean Peltier (cadastre no 40).
- 1667 - Concession de Jean Bourdon à Jean-Baptiste Delarue, d'une terre (cad. no 25) qu'il a occupée jusqu'en 1673, après avoir acquis, en 1672, la terre originellement concédée à Louis Peltier.
- 1669 - Vente de Jean Peltier et Marie-Geneviève de Ménouesly, son épouse, à François Avril, stipulant pour lui François Garnier (Grenier), le 10 juillet 1669.
- 1672 - Concession de Jean-François Bourdon, seigneur de Dombourg, à François Avril à ce présent et acceptant pour lui François Garnier demeurant à la seigneurie de Dombourg, de deux arpents de front sur le fleuve Saint-Laurent, le 30 octobre 1672.
- 1672 - Donation de François Avril à François Garnier, le 15 octobre 1672, devant Pierre Duquet, notaire.

1676 - Contrat de mariage: Pierre Masse et Jacqueline Pin, veuve de Jean-Baptiste de la Rue, le 15 février 1676, devant Gilles Rageot, notaire.

1692 - 27 mai, échange Pierre Masse et Jacqueline Pain, son épouse, d'une part, et Jean-Baptiste La Rue fils, d'autre part, d'une terre en la seigneurie de Neuville (cad. 48) joignant d'un côté Jean Proust, d'autre part Claude Carpentier, pour laquelle le dit La Rue donne une terre à la côte Saint-François-Xavier, devant Louis Chambalon, notaire.

Bourdon père semble avoir fait une proposition intéressante à Jean-Baptiste Delarue, pour l'inviter à prendre charge de la concession de François Garnier, en consentant à reprendre celle que le seigneur lui avait concédée à une vingtaine d'arpents à l'est (cadastre no 25).

Malheureusement, la mort inopinée de Jean Bourdon, en 1668, avait laissé cette question sans solution, cependant que Jean-Baptiste Delarue continua à développer la terre de François Garnier. On ne trouve aucun contrat sous seing privé, une entente verbale est peut-être le seul engagement entre les deux. Jean-Baptiste Delarue continua toujours à administrer la terre de François Garnier jusqu'à son décès tragique en 1674.

A la mort de Jean Bourdon, le 12 juin 1668, Jean-François, son fils, hérite des nombreux intérêts de son père, qu'il devait administrer en plus de sa seigneurie de Neuville. Il préfère la navigation et devient capitaine de navire marchand. Cette carrière l'empêche de vaquer assidûment à l'administration de ses biens. Il liquide les biens légués par son père, vend sa seigneurie de Neuville à Nicolas Dupont, le 12 novembre 1680, et passe définitivement en France pour s'établir à La Rochelle où il meurt en 1690.

Avant de vendre la seigneurie de Neuville, il devait régler tous les litiges dont la terre administrée par Jean-Baptiste LaRue II n'était pas le moindre. Il concède à François Garnier deux arpents de front sur le fleuve Saint-Laurent le 30 octobre 1672, que ce dernier vend à Jean-Baptiste de la Rue II, le 3 janvier 1693, devant maître Romain Becquet, notaire. A la mort de Jean-Baptiste Delarue Ier, Jean-François Bourdon avait engagé Jean-Baptiste II pour continuer l'engagement (dont on n'a jamais connu les conditions) de son père chez François Garnier. Jean-François et Jean-Baptiste II se côtoyaient à la seigneurie Saint-François et le seigneur n'eut, sans doute, pas de peine à lui faire accepter l'engagement de son père à Neuville, après qu'il eut conclu un arrangement avec son beau-père, Pierre Masse, pour l'entretien de sa terre de la côte Saint-François-Xavier, dont il avait hérité à la mort de son père.

Qui était Pierre Masse, son beau-père? Âgé de 27 ans, il avait épousé Jacqueline Pin, veuve de Jean-Baptiste Delarue, le 15 février 1676. Son père, également prénommé Pierre, a vécu, avec sa famille, sur une terre de huit arpents que lui avait concédée le Sieur Chavigny, à Deschambault, le 30 juillet 1645. Leur séjour fut bref, les Iroquois les ayant forcés à fuir. On les retrouve ensuite dans Sillery, en 1652, où Pierre Masse père obtient une nouvelle concession qu'il revend la même année. Il obtient une autre

concession en 1658, dans la banlieue de Québec, où il s'établit définitivement. C'est cette même année que son fils, Pierre, devait épouser la veuve Jacqueline Pin, épouse de feu Jean-Baptiste Delarue.

Le recensement de 1681 de côte Saint-François-Xavier donne: Pierre Masse, 29 ans; Jacqueline Pain (veuve de Jean-Baptiste Delarue), sa femme, 30 ans. Enfants: Jean de Larue, 17 ans; Pierre de Larue, 13 ans; François de Larue, 11 ans; Catherine de Larue, 9 ans; Madeleine de Larue, 8 ans; Pierre Masse, 5 ans; Jean-Denis Masse, 3 ans; Etienne-Joseph Masse, 1 an. Trente arpents défrichés. C'est étrange, on ne mentionne pas de bestiaux qui sont toujours détaillés dans les recensements du temps; les a-t-on envoyés à Pointe-aux-Trembles? La famille Masse a pris feu et lieu, comme propriétaire de cette terre de la seigneurie de Neuville, possiblement vers 1685, quand Jean-Baptiste Larue II a eu ses 21 ans. Mais on ne trouve aucun contrat d'achat pour établir comment il se fait que Pierre Masse et son épouse sont devenus propriétaires de la terre de la seigneurie de Neuville, les autorisant à l'échanger pour celle de Jean-Baptiste Larue II, à côte Saint-François-Xavier, devant Louis Chambalon, notaire, le 27 mai 1692. C'est l'année suivante que Jean-Baptiste II achetait la dite terre de François Garnier.

Lorsque Pierre Masse déménagea, il dut se trouver assez à l'étroit pour se loger avec ses huit enfants. Malgré les changements fréquents d'occupants depuis la concession du lot, chaque nouveau colon avait agrandi le défriché et amélioré la maison, les Larue père et fils particulièrement.

Nicolas Dupont s'intéressa activement au développement de sa seigneurie, les colons affluèrent. Les différents devoirs des censitaires différaient peu. Voici la description qu'en donne le Terrier Seigneurial pour la concession de Jean-Baptiste LaRue II:

«La terre concédée comprend deux arpents de front par 40 de profondeur, chargée de 40 sols de rentes argent, 7 chapons et 6 deniers de cens et du 30^e poisson.»

Après l'acte d'échange avec son beau-père Pierre Masse et sa mère Jacqueline Pin, Jean-Baptiste Larue II est définitivement établi à Neuville. En 1692, il épouse Marie Brassard, de Sainte-Foy, qui lui donnera une fille, Marie-Jeanne-Françoise, qui épousera François Bonhomme, aussi de Sainte-Foy, en 1722. Le 15 janvier 1695, en second mariage, il épouse Catherine Garnier ou Grenier qui lui donnera 13 enfants, les premiers enfants nés sur la terre ancestrale. Augustin, époux de Thérèse Delisle, le deuxième enfant, est l'aïeul, en ligne directe, des LaRue de Neuville (voir généalogie).

Jean-Baptiste II lègue la terre à Augustin (10 enfants) 1719-1775. François-Xavier II hérite à son tour. Il est le père d'une très nombreuse famille, 17 enfants. Né en 1763, il décède en 1855, âgé de 91 ans. Il est l'ancêtre de cette pléiade de notaires, dont je donne la nomenclature dans cette historiographie. François-Xavier II hérita de la terre qu'il continua à cultiver tout en exerçant sa profession. Cependant, il est étrange que le Terrier Seigneurial donne François Avril comme vendeur de la concession. Le 3 janvier 1693, François Garnier vend à Jean-Baptiste Larue II, devant Romain Becquet, la terre concédée originalement à Jean Peltier. On voit que Jean-François Bourdon a concédé à François Avril la dite concession que ce dernier

a donnée à François Garnier le 15 octobre 1672 devant Pierre Duquet. Cette donation, enregistrée, autorise François Garnier à vendre sa terre à Jean-Baptiste Larue II, selon le contrat passé devant Romain Becquet le 3 janvier 1693 mais voilà qu'au Folio 20 du Terrier Seigneurial, c'est François Avril qui réapparaît comme propriétaire de la concession originalement concédée à Jean Peltier en 1667, qu'il revendait deux ans plus tard à François Avril et par donation de ce dernier à François Garnier; Jean-Baptiste Larue II en devenait propriétaire en 1693. On peut dire que son père et lui, à la demande du seigneur Jean Bourdon, agissaient comme propriétaires et en administraient la terre depuis 1666, terre que la famille Larue occupe toujours. Voici la teneur du Folio 20 du Terrier Seigneurial:

«François Avril possède 2 arpents de front sur 40 de profondeur par concession dont la date et signature sont déchirées chargés de 40s argent, 2 chapons, et 1d de cens et du 30^e poisson. Réduit et convenu argent de France sauf le poisson cy... 3.0.6. Passée à feu Augustin Larue tant par donation de sa mère, par héritage de son père que comme cessionnaire des droits de ses cohéritiers par divers actes devant Du Laurent le 3 avril 1748, devant Sanguinet le 17 janvier 1751 et 24 et 29 9bre 1753. François-Xavier Larue, notaire, possède ces deux arpents tant par héritage que par échange avec Joseph Larue son frère devant Me Trudel le 11 mars 1799. Insérés dans son Titre Nouvel de Concession cité à fo. 19.»

Le notaire François-Xavier Larue eut une difficulté de bornage avec ses cousins, Jean et François Larue, qui avaient empiété de vingt pieds. Un jugement de cour du 17 juin 1791 ordonne que les parties nomment un arpenteur qui confirme l'empiètement de vingt pieds, obligeant les défendeurs à placer, au même lieu qu'elles étaient, trois pagées de clôture en pieux percés, appartenant au dit Maître Larue, notaire, et qu'ils ont ôtés mal à propos et sans autorité suffisante, à la clôture du dit Maître Larue, constaté et désigné par le procès-verbal de Plamondon, arpenteur, en date des 15 et 16 juin 1758.

Il apparaît que les défendeurs firent fi du procès-verbal de l'arpenteur Plamondon car, malgré les sommations répétées de François-Xavier Larue, notaire, trente-cinq ans après, les défendeurs, les frères Jean et François Larue, ne s'étaient pas encore rendus à l'exécution du procès-verbal et le notaire dut prendre de nouvelles procédures:

«Au moyen de quoi le dit Sieur Larue Notaire se désiste de la poursuite et action qu'il a intentée en la Cour de Cession du Quartier contre les dits Jean et François Larue, à comparître le neuf juillet présent moi pour raison du trouble et de la voie de fait qu'ils ont comise en ôtant ses clôtures comme il est ci-dessus expliqué en par eux payant à mondit Sieur Larue Notaire pour dédommagement des frais de voyage et autres dépenses de poursuites la somme de soixante livres de vingt sols, à compte de laquelle il reconnaît avoir reçu celle de trente-six livres et promet le dit François Larue aux dits noms payer à

*mon dit Sieur François Xavier Larue ou à son ordre
celle de vingt quatre livres pour parfait payement,
d'hui en deux mois, à peine, &»*

*Passé à Québec l'an mil sept cent quatre vingt
treize, le 3 juillet, devant Mtre Planté, le dit
François Larue déclarant ne savoir signer.
F.X. Larue N^{re} L. Descheneaux et du soussigné.*

Le folio 19 explique comment la terre a un quart d'arpent de plus, savoir: Augustin Larue un quart d'arpent acquis des héritiers Carpentier devant Sanguinet le 29 juillet 1751... O.l.6., passé à François-Xavier Larue par héritage, etc. devant M^e Trudel le 11 mars 1799.

Le contrat de mariage du notaire François-Xavier avec Marie-Magdeleine Hains, le 27 septembre 1790, mérite d'être rapporté:

*«PAR DEVANT LES NOTAIRES PUBLICS, en la Province de Québec,
résidents à Québec, soussignés -*

Furent présents Monsieur François-Xavier Larue, notaire public de cette Province de Québec, demeurant à Neuville, fils majeur de défunt Sieur Augustin Larue et Thérèse Delisle pour lui en son nom et de son consentement d'une part -

Et Sieur Barthélémi Hains, Maître Menuisier de cette ville, demeurant, stipulant en cette partie pour Demoiselle Marie Magdelaine Hains, sa fille mineure de vingt ans issue de son mariage avec défunte Dame Josephte Bériau, son épouse, la dite Demoiselle Marie Magdelaine Hains à ce présente aussi pour elle, en son nom et de son consentement, d'autre part. -

Lesquelles parties de l'agrément, consentement et avis de leurs parents et amis cy-après nommés et pour ce assemblés, savoir, de la part de Sieur futur époux, de Sieur Augustin Larue, son frère, de Sieur Jean-Baptiste Larue, marchand de cette ville, aussi son frère, de Sieur Charles Couture, maître maçon de cette ville, son beau-frère, comme ayant épousé Demoiselle Thérèse Larue, de maître Joseph Planté, notaire de cette province, son cousin issue de germain, de l'illustrissime et révérendissime Charles François Bailly, évêque de Capsa coadjuteur de Québec, de Joseph Brassard Descheneau Ecuier, Seigneur de Saint Michel, Neuville et autres lieux, l'un des Juges de Paix de sa Majesté, de Sieur Antoine Isidore Badeau, premier clerc chez Maître Descheneaux, notaire à Québec et de Sieur François Huot, marchand de cette ville de Québec, ses amis...

Et de la part de la dite Demoiselle future épouse, du dit Sieur Barthélémi Hains, son père, de Messire Michel Bériau, prêtre et curé de la paroisse de Saint Augustin et Guillaume Bériau, maître menuisier de cette ville, ses oncles paternels, et de Sieur Jean Bériau, son cousin -

Ont fait entre elles les Traités et Conventions de Mariage

qui en suivent, savoir, Ont promis et promettent de prendre l'un et l'autre pour marie et femme par nom et Loi de Mariage, et icelui faire célébrer et solemniser en face de notre Mère la Sainte Eglise Catholique, apostolique et Romaine, le plutôt que faire se pourra et que l'une des parties en requerra l'autre. Pour être comme seront les dits futurs époux vus et communs en tous biens meubles et conquets immeubles, suivant et au désir de la Coutume de Paris suivie en ce pays suivant laquelle leur dite future communauté sera régie et gouvernée, nonobstant toutes coutumes à ce contraires à l'avenir - - -

Ne seront néanmoins tenus les dits futurs époux des dettes l'un de l'autre faites et créées avant la célébration du dit futur mariage, lesquelles, s'y aucunes il y a, seront payées et acquittées par et sur les biens de celui ou de celle qui les aura faites et créés sans que l'autre ni ses biens en soient aucunement tenus. - - - -

En faveur duquel futur mariage, le dit sieur futur époux a doué et doue la dite Demoiselle future épouse du Douaire Coutumier ou de la somme de Quinze Cents Livres de vingt sols de Douaire préfixe, au choix et option de la dite Delle future épouse et des siens, à l'avoir et prendre sitot que Douaire aura lieu sur tous les biens les plus clairs et apparents du dit futur époux, lesquels y sont de ce jour obligés, affectés et hypothéqués. Le préciput sera égal et réciproque en faveur du survivant des dits Sieur et Delle de la somme de Huit Cents Livres de vingt sols, à prendre par le dit survivant en deniers comptants, ou meubles et effets de la dite future communauté, suivant la prisée de l'inventaire qui en sera fait, sans crue et avant partage de la dite communauté; prendra le dit survivant les habits, hards et linges à son usage, une chambre et lit garnis tel que le tout se trouver lors du décès du dit premier mourrant; encore le dit Sieur futur époux sa bibliothèque et la dite Delle future épouse ses bagues et joyaux.

ARRIVANT la dissolution de la dite future communauté, par mort ou autrement sera loisible à la dite Delle future épouse et aux siens d'accepter ycelle ou y renoncer, et en cas de renonciation, de reprendre franchement et quittement tout ce qu'elle justifiera y avoir apporté ensemble ce qui lui sera venu et échu par succession, donation, legs ou autrement, sans être tenue des dettes de la dite future communauté; elle en sera garantie et indemnisée par et sur les biens du dit Sieur futur époux qui y sont aussi de ce jour obligés, affectés et hypothéqués. etc...

Fait et passé à Québec maison du dit Sieur Barthélémi Hains, l'An Mil sept cent quatre vingt dix, le vingt sept septembre après midy, et ont les dites parties contractantes et leurs dits parents et amis signé avec nous, dits notaires, à l'exception du dit Sieur Bériau qui a déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis après lecture faite. Signé sur la minute demeurée en l'étude de Maître Descheneaux.

LA MAISON

Sous l'administration des Jean-Baptiste Larue, père et fils, le défrichement avait progressé sensiblement pour permettre d'augmenter le troupeau, nécessitant l'agrandissement de l'étable. Lorsque le notaire François-Xavier hérita de la terre, il augmenta aussi le bétail et, non seulement dut-il agrandir l'étable de nouveau mais aussi la grange pour le fourrage additionnel.

A la maison, le problème de logement n'était pas moins aigu et, depuis son mariage, il n'avait cessé de projeter la construction d'une maison mais ses nombreuses occupations le faisaient retarder. François-Xavier II connaissait bien le problème de loger une grande famille, il avait été élevé dans la petite maison, avec huit frères et soeurs, dans laquelle il devait, à son tour, élever une nombreuse famille.

Après le décès de son épouse, il avait alors 50 ans, quoiqu'encore alerte, il avait perdu toute ambition de construire la maison pour laquelle il avait déjà accumulé des matériaux. Il a donc ruminé longtemps les grandes lignes d'une maison confortable. Avec quelques connaissances en architecture, il sut tracer le plan de la maison en mettant, sur papier, les détails de son projet: une maison en pierre qui serait bâtie à quelques pieds en arrière de la vieille maison, sur un plan incliné qui faciliterait la construction d'une bonne cave. On répète, dans la famille, que tante «Beth..sé», sa fille Elisabeth, voulait qu'il bâtit sans tarder et, pour l'amener à agir, lui répétait que la vieille maison menaçait de crouler et était devenue particulièrement dangereuse pour la petite Emilie qu'il chérissait (soeur Ste-Alix, provinciale de la Congrégation Notre-Dame).

Mais, les enfants grandissant, le problème de loger tout le monde devenait de plus en plus aigu. Il se décida enfin à construire. Il avait préparé les plans pour une maison d'envergure, 40 pieds de long sur 30 pieds de large avec des murs épais de trois pieds, un fournil de 20 pieds par 20 pieds plus un four à pain à l'arrière. La maison a deux cheminées, une à chaque bout, intercalées dans les murs, plus deux lucarnes avec larmier sur le toit. Le mur, du côté est, est recouvert de planches en déclin, peintes et bien sablées pour offrir plus de durée contre le vent du nord-est. A l'avant, un escalier au centre vis-à-vis la porte du centre, deux fenêtres à l'est (donnant sur la grande salle), deux autres à l'ouest éclairant une chambre à coucher spacieuse. L'escalier monte au perron-galerie qui contourne le côté est de la maison, avec balustrade à barreaux de bois, c'est l'étage principal. Les rampes de l'escalier, à l'entrée, sont assujetties à deux solides poteaux octogones, en bois, recouverts par des pierres taillées à la forme des poteaux. Une belle cave d'égale hauteur, 5 pieds, sur la moitié de la maison, va jusqu'à un mur de soutènement, d'est en ouest, qui porte les grosses poutres de billots non écorcés. A l'arrière du mur, on avait aménagé une très bonne cave à légumes, mais gare à la petite dépression de trois ou quatre pieds de profondeur qu'il y a derrière le mur de soutènement, ça toujours été gouffre bien profond et dangereux pour les enfants qu'aucun n'osera approcher, en pleine noirceur, pour aller chercher des pommes de terre. Sous l'escalier extérieur, une petite porte ouvre sur la cave bien éclairée par deux fenêtres. Cette entrée était bien active, à l'automne, au moment de la corvée du bois de chauffage. Les jeunes ne sont plus appelés à cette corvée qui n'est plus qu'un souvenir, un réservoir pour l'huile de chauffage est rempli par les livreurs d'huile.

L'étage principal est divisé en quatre appartements de mesures irrégulières: la grande pièce, à l'est, mesure 18 pieds par 15 pieds, une chambre, à l'ouest, 16 pieds par 15 pieds, la cuisine avec foyer, au nord-est, 15 pieds par 12 pieds, une autre chambre, au milieu en arrière, 15 pieds par 12 pieds, enfin la salle de bain, au coin nord-ouest, 10 pieds par 7 pieds, plus trois chambres et un grenier sous les combles. Les murs qui séparent les différentes pièces sont en crépi lissé, des volets sont encastrés dans les embrasures de fenêtres, les plafonds sont à caissons en pin, semblables à ceux du manoir seigneurial et les boiseries à peu de différences près. Un escalier, très à pic (coutume du temps), fermé par une porte, part du coin nord-est de la grande salle, tourne brusquement en face de la cheminée et débouche sur un couloir courant le long des chambres, où une ouverture grillagée amène la chaleur.

La maison fut couverte en bardeau de bois, mais au début du présent siècle, Roger, fils de François-Xavier III, dut la recouvrir. Il n'hésita pas à adopter le métal, le bardeau étant trop souvent hélas la cause de nombreux feux destructeurs. C'est maintenant une couverture en tôle, posée «à la canadienne», qui protège la maison et qu'on a peinte une couple de fois depuis.

On entend souvent dire que le mortier d'autrefois était meilleur que celui d'aujourd'hui; c'est vrai: la maison construite par le notaire François-Xavier Larue l'atteste. Charles-Xavier, l'occupant actuel, vous dira, qu'à 83 ans, il n'a jamais eu connaissance, ni entendu dire, que les joints aient jamais été refaits. Si vous désirez la recette pour ce mortier, en deux mots, voici: prenez une quantité de chaux vive que vous étendrez rapidement sur de la terre propre que vous recouvrirez de bon sable de rivière, que vous arroserez abondamment pour faire éteindre la chaux toujours bien enveloppée sous un manteau de sable ou de terre. Les anciens disaient même qu'ils enterraient la préparation en pleine terre. Au bout d'un certain temps, vous aurez un corps comme un fromage que vous mélangerez avec du sable de grève. Une telle chaux se gardera jusqu'à dix ans. On dit que le vieux mortier «vit», il enfle à l'humidité, rétrécit au sec, respire et suit les mouvements du temps, les écarts de température. C'est ce qui explique sa durabilité vous diront les vieux. De grâce, ne laissez personne faire des expériences avec les joints de la pierre de votre vieille maison, après coup on n'arrivera pas à leur donner le même charme, la même durée.

Malgré sa cécité, le vieux notaire gardait toujours l'administration de sa fortune et c'est certainement avec son approbation et son aide financière que son petit-fils, François-Xavier III, put conclure un marché avec Jérôme Gingras, menuisier, pour la construction de la maison, selon l'acte passé le 15 avril 1854, savoir:

«PAR DEVANT les notaires publics dans et pour cette partie de la province constituant ci-devant le Bas-Canada et soussignés,

FURENT PRESENTS Sieur Jérôme Gingras, menuisier, demeurant en la paroisse de la Pointe-aux-Trembles de Neuville, d'une part et Sieur François-Xavier Larue, junior, cultivateur demeurant en la dite paroisse de la Pointe-aux-Trembles, d'autre-part, Lequel dit Jérôme Gingras reconnaît avoir fait Marché et promet et s'oblige de faire et parfaire bien et dûment au dire de gens experts et à ce connaissant pour le dit François-Xavier Larue, ce acceptant tous les ouvrages

de charpenterie et de menuiserie qu'il convient de faire à une maison de quarante pieds de front Sur trente Six pieds de profondeur que ce dernier se propose de faire bâtir en pierre Sur Sa terre en la dite paroisse de la Pointe aux Trembles, et ci-après désignés Savoir: De préparer et poser les lambourdes et les soliveaux: de faire et poser deux cadres pour les soupireaux de la cave, faire et poser douze cadres avec leurs tirants pour recevoir les chassiss et les contrevents; tailler et lever le comble et poser la couverture en planche avec renvois d'eau derrière et devant et de faire excéder la dite couverture de deux pignons en proportion nécessaire. faire et poser les salières avec leurs tirants; de poser des blocs partout où il sera nécessaire, faire trois lucarnes; faire des planchers de haut à coupes fendus et ceux de bas à joints carrés; faire un escalier meunière, entourée pour montée au grenier et une autre pour descendre à la cave; faire et poser une belle porte de sortie Sur le devant de la dite Maison reposer les vieilles cloisons qui sont dans la Maison actuelle du dit F.X. Larue; faire et poser les palétrages, faire et poser des chambranles à tous les chassiss; faire et poser les plinthes et frise tout autour de la dite maison; faire et poser trois armoires dans la dite maison; préparer et poser un pontage à la galerie de devant avec un escalier Meunière pour descendre la dite galerie à commencer à travailler aux dits ouvrages aussitôt qu'il en sera requis par le dit Sieur Larue et continuer à y travailler sans interruption avec nombre d'ouvriers suffisants pour rendre la Moitié de la dite Maison et des dits ouvrages finis au premier octobre prochain et terminer le tout dans le courant de l'hiver prochain. Et de Sa part le dit François-Xavier Larue promet de s'obliger de fournir au dit entrepreneur tous matériaux généralement quelconques propres et nécessaires à confection des dits ouvrages; et de payer au dit Jérôme Gingras pour prix du présent Marché une somme de quarante neuf livres courant; payable au fure et mesure sur les dits ouvrages avanceront et se feront, Dont acte.

Fait et passé à Neuville, Etude de Maître B.H. Faucher, l'un des dits notaires, Sous le Numéro cinq cent Soixante et quinze, l'an mil huit cent cinquante quatre, le quinzième jour du mois d'Avril après Midi et ont signé lecture faite.

Jérôme Gingras

F.X. Larue »

Lorsque la décision de commencer les travaux a été prise, il y avait, sur place, presque tous les matériaux pour le gros oeuvre. Des scieurs de long avaient préparé les lambourdes, les madriers, la planche, sans compter le pin pour la finition intérieure, le tout bien empilé et couvert, pour bien sécher, dans la grange. Par bonheur, le vieux notaire avait pu se procurer la pierre de taille à la carrière qui a fourni celle de la Basilique de Québec, carrière située à une dizaine d'arpents à l'est de sa terre. Il avait engagé des

tailleurs de pierre pour extraire la pierre qui avait été charroyée, à petites journées, pendant les hivers précédents et qui fut taillée de dimension sur les lieux. Et François-Xavier II avait à peu près tout prévu, même le clou, et les différentes ferrures avaient été commandées, à l'avance, chez le forgeron.

Jérôme Gingras, qui avait entrepris la charpente, était aussi compétent pour la finition et, lors du déménagement, il était déjà installé dans la grande salle pour faire les moulures avec les pièces de pin bien sec, entreposées dans l'appartement. Quand ce travail fut terminé, il resta de belles planches de toutes largeurs et, il n'y a pas encore si longtemps, on en trouvait encore dans le grenier. Jérôme avait probablement hérité des fers-ciseaux que son grand-père avait utilisés au manoir seigneurial, près de cent ans avant, pour faire certaines moulures semblables.

Lorsque le notaire François-Xavier mourut, le 13 juillet 1855, la maison commencée un peu plus d'un an plus tôt n'était pas encore finie. Elle ne fut habitée par la famille Larue qu'en 1856, si l'on en croit Barthélémi II à qui l'on aurait dit qu'il n'avait que deux ans lorsqu'on le déménagea dans la maison neuve.

On ne trouve aucun document concernant la construction du fournil et du four à pain. Si l'on en juge par certaines pièces, on peut croire que d'aucunes proviennent de la maison du premier concessionnaire. Le fournil est une pièce d'environ 18 pieds carrés dans laquelle s'insérait le four à pain. Aujourd'hui, il ne reste plus que l'âtre, en arrière de la cuisinière. On s'en sert pour le bois. Le four a été défait vers 1910 et converti en remise. Le coin nord-ouest a été reconverti en chambre froide ou «laiterie» comme on disait jadis. Du côté sud-ouest, un escalier conduit au grenier du fournil, sous lequel on a aménagé une garde-robe. C'est au pied de cet escalier que se trouve une porte vitrée qui s'ouvre dans la maison. Une autre, aussi vitrée, côté est, débouche sur un perron de béton. Enfin, une troisième, coin nord-est, s'ouvre au niveau du sol. C'est sur cette porte qu'on peut voir le fer de l'âne, solidement cloué. Il y a une fenêtre de chaque côté, armée de barres de fer. Au plafond, une trappe pour les boucheries. Aujourd'hui, le grenier est rempli d'objets les plus hétéroclites, de vieilleries même, qui feraient l'envie des antiquaires. L'escalier, fermé par une trappe à contrepoids, en aurait long à conter pour les sueurs qu'il a fait couler, afin d'emmagasiner le grain dans le grenier de la maison. C'était une corvée de mercenaire que de transporter les céréales, mises en poche à la grange. Ployant sous le poids, il fallait gagner la maison, monter l'escalier à pic du fournil, tenir l'équilibre pour monter et descendre les quelques marches branlantes qui permettent de traverser les trois pieds de large du mur de pierre et aller vider, dans des compartiments appropriés, les poches d'avoine, d'orge, de sarrasin, corvée qu'il fallait recommencer, à l'inverse, lorsqu'arrivait le temps de la mouture. Il va sans dire que ces céréales étaient d'un grand attrait pour la gent trotte-menu, aussi on avait prévu une petite ouverture au-dessus d'une armoire de la cuisine et, lorsqu'on ouvrait la petite porte, le soir, la chatte n'aimait rien de mieux que de sauter entre les deux planchers pour faire une bonne chasse de nuit. Aujourd'hui, le grand grenier ne conserve plus de céréales, mais il conserve cependant des trésors, entr'autres les anciens contrevents de la vieille maison, encore munis de pentures et de crochets forgés, inventoriés par le ministère des Affaires culturelles.

Dès les premiers jours ensoleillés du printemps, on avait bien hâte de déménager dans le fournil, la cuisine de la maison était si sombre! Quelle

joie lorsque la mère de famille annonçait le jour du déménagement. L'aide ne manquait pas pour faire le ménage de la cuisine d'été qui avait servi de débarras pendant l'hiver.

LA TERRE

Augustin Larue II (1719-1775), époux de Thérèse Delisle, douzième enfant de Jean-Baptiste Larue, fils de l'ancêtre venu de France, hérite, on le sait, de la terre ancestrale.

A son décès, survenu en 1775, Augustin II laissait trois fils: Joseph, François-Xavier et Jean-Baptiste, marchand à Québec et arpenteur. Jean-Baptiste a cédé sa part à François-Xavier. Comme toutes les concessions le long du fleuve Saint-Laurent sont divisées en longs parallélogrammes de trente à quatre-vingts arpents de profondeur, à la mort du chef de famille le partage de la terre doit se faire entre ses enfants avec égale valeur pour chaque lot de partage. Il en résulte que des héritiers doivent souvent se partager la terre familiale en lisières insignifiantes, ce qui a été la cause de bien des mésententes familiales.

Des trois frères, il appert que Jean-Baptiste ne fut pas intéressé à occuper sa petite lisière et fut heureux d'accepter l'offre d'achat de son frère François-Xavier, pour aller demeurer à Québec où son capital lui permit de partir en affaires. Il devait avoir une certaine expérience dans l'arpentage, car il occupa aussi la fonction d'arpenteur juridique. François-Xavier devenait propriétaire des deux tiers de la terre, l'autre petite lisière appartenant à son frère aîné, Joseph. Situation peu agréable, ni pour l'un ni pour l'autre, et le notaire profita de l'occasion pour lui offrir une terre qu'il avait acquise de Charles Garnaud, située à quelques arpents à l'est, suivant l'acte reproduit ci-après:

«Le 11 mars 1799 François-Xavier Larue et Dame Magdelaine Heins, son épouse et Joseph Larue et Dame Angélique Langlois, son épouse, ont volontairement fait, entre eux, les échanges et permutations réciproques des héritages, terres et droits cy-après déclarés...

PREMIEREMENT a été cédé, acquitté, délaissé, transporté et abandonné et à toujours par le dit Joseph Larue et la dite dame Angélique Langlois, sa dite épouse audit maître François-Xavier Larue et à sa susdite épouse, ce acceptant... dès à présent et à toujours...

C'EST A SAVOIR, sept perches et demie de terre de front, ou environ et plus qu'il s'y trouve sur quarante arpents de profondeur à prendre et détacher suivant partage si le cas y échet, d'un arpent et demi quart de terre ou environ de front sur la dite profondeur, sis et situé en la dite paroisse de Neuville de la Pointe-aux-Trembles en la première concession, borné en total par devant au fleuve St-Laurent, par derrière à Louis Bordeleau, joignant aussi au total d'un côté au Sud-Ouest au sieur Joseph Proux et d'autre côté au Nord-Est aux dits Sieur et Dame François-Xavier Larue acquéreurs, ensemble

la maison, la grange et l'étable et deux autres bâtiments dessus construits, circonstances et dépendances ainsi que le tout est actuellement se poursuit comporte et s'étend de fond en comble sans aucune exception ni réserve en façon quelconques. Cèdent et abandonnent en outre les dits Sieur et Dame Bailleurs, aux dits Sieur et Dame François-Xavier Larue, ce acceptant la jouissance des droits dans le dit arpent et demi quart de terre appartenant à Olivier Larue mineur seul enfant issu du premier mariage du dit Joseph Larue avec feu Magdelaine Marcot, pour les dits Sieur et Dame François-Xavier Larue jouir des dits droits paisiblement sans en payer aucune rente ni ferme quelconques jusques à ce que le dit Olivier Larue ait atteint l'âge de sa majorité, ou tant et aussi longuement que le dit Sieur Joseph Larue sera son tuteur, de la tutelle duquel il s'oblige de tenir jusques à la majorité du dit Olivier Larue, à moins qu'il en soit empêché par accidents ou par mort. Les dits sept perches et demi de terre suscédés au dit Joseph Larue appartenantes tant par successions à lui échues du chef de feu Augustin Larue et de défunte Thérèse Delisle ses père et mère que par droit de communauté avec la dite défunte Magdelaine Marcot sa dite première épouse... Cèdent et abandonnent en outre les dits Sieur et Dame Bailleurs, aux dits Sieur et Dame François-Xavier Larue, ce acceptant la jouissance des droits dans le dit arpent et demi quart de terre appartenant à Olivier Larue mineur seul enfant issu du premier mariage du dit Joseph Larue avec feu Magdelaine Marcot pour les dits Sieur et Dame François-Xavier Larue jouir des dits droits paisiblement sans en payer aucune rente ni ferme... étant en la censive et mouvance du Domaine des héritiers de feu Joseph Brassard Descheneaux écuyer et Seigneur de Neuville... Et pour lesquelles dites sept perches et demi de terre de front ou environ sur la dite profondeur, les dits Sieur et Dame François-Xavier Larue ont cédé, quitté et délaissé en contre échange aux dits Sieur et Dame Joseph Larue, ce acceptant pour eux leurs hoirs et ayant cause à l'avenir.

C'EST A SAVOIR, un arpent de terre de front sur quarante arpents de profondeur sis et situés en la dite paroisse de Neuville de la Pointe aux Trembles en la première concession, borné par devant au fleuve Saint-Laurent, par derrière au bout des dits quarante arpents, joignant d'un côté au Sud-Ouest à Jean Baptiste Bordeleau et d'autre côté au Nord-Est au Sieur Joseph Trudel, ensemble la maison, la grange, l'étable et autres bâtiments dessus construits circonstances et dépendances ainsi que le tout est actuellement sans aucune exception ni réserve en façon quelconques. Aux dits Bailleurs appartenant pour l'avoir acquis du Sieur Charles Garnaud par acte passé devant Maître Descheneaux notaire...

CES ECHANGES AINSI FAITS à la charge par les dits Sieur et Dame François Larue de payer à l'acquit des dits Sieur et Dame Joseph Larue au dit Olivier Larue lors de sa majorité une somme de Six Cents Livres de vingt sols avec l'intérêt d'ycelle somme à compter de ce jour à six pour cent payable au dit Olivier

Larue lors de sa majorité avec le capital. ET EN OUTRE pour et moyennant le prix et somme de Cinq Cents Livres de vingt sols de soulte et retour que les dits Sieur et Dame François-Xavier Larue ont tout présentement payée, comptée, nombrée soussigné, dont quittance générale en faveur des dits Sieur et Dame François Xavier Larue et tous autres.

SE RESERVENT les dits Sieurs et Dame François Xavier Larue le droit d'enlever en sortant de leur maison au premier juin tous les meubles quelconques, nonobstant qu'ils soient à fer ou à clous, excepté cependant leur buffet de sale qui restera aux dits Sieur et Dame Joseph Larue et pour lequel ils laisseront à leur maison cidessus par eux cédée, une potence de fer. En plus se réservant le droit pendant deux années deux minots de pommes à choisir sur celles que produira le verger par eux cédé au dit Sieur et Dame Joseph Larue encore le droit d'enlever de leur jardin deux groseillers de France... ET EN OUTRE CES ECHANGES faits aux charges, clauses et conditions ci-dessus, car ainsi a été convenu et accordé, cédant quittant l'une des parties à l'autre tous droits de propriété, et autres quelconques qu'elles pouvaient avoir et prétendre sur les terres ci-dessus échangées, voulant et consentant qu'elles en jouissent, fassent et disposent en toute propriété dès ce jour et à perpétuité et qu'elles en soient mises en bonne possession et saisine par qui et ainsi qu'il appartiendra.

CAR AINSI Promettant et Obligeant & Renonçant & fait & passé à Neuville en la maison du dit François Xavier Larue, L'AN MIL SEPT CENT QUATRE VINGT DIX NEUF, le 11 mars après-midi, en présence des sieurs Joseph Proulx père et Jacques Garnaud capitaine des Milices et Jean Mercure résidents au Neuville, témoins pour ce appelés qui ont signé avec les dites parties, à l'exception de la dite Dame Joseph Larue qui a déclaré ne savoir signer ni écrire de ce enquis suivant la donnace lecture fait, ainsi signé sur la minute demeurée en l'Etude du notaire soussigné, Joseph Larue, Frs-Xavier Larue avec paraphe, Hains Larue, J. Garnaud, Joseph Proux, Jean Mercure et du notaire soussigné

A. Trudel, N.P.»

«ENSAISINE et mis en bonne possession l'acquéreur dénommé au présent acte aux charges, clauses et conditions des contrats de concession. Reçu Soixante Dix Livres pour droits de lots et rentes, remis titres... Pointe aux Trembles ce 17 février 1800.»

Descheneaux

(Mention) «Par acte passé devant Mtre Planté notaire soussigné le premier juin mil huit cent sept, le sieur Olivier Larue a donné quittance à Me François Xavier Larue, notaire, de la somme de six cents livres de vingt sous avec les intérêts échus jusques au dit jour premier juin 1807... tel que mentionné

en l'acte d'échange des autres parties...

Th. Planté, n.p.»

La terre maintenant libérée de toute obligation, le notaire pense à ses enfants, à qui il veut éviter le morcellement de la terre et régler l'héritage que leur avait laissé leur mère pour sa moitié dans la communauté dont la dot importante qu'elle avait apportée à son mariage et après,

«Le 17 juin 1817, devant C. Huot, N.P. le sieur Edouard Larue, garçon majeur et marchand, et Demoiselle Julie Larue, sa soeur, fille majeure, résident avec son frère en la Haute Ville de Québec, cèdent à François Xavier Larue, notaire, leur père, et à Pascal Xavier Larue, leur frère, tous les droits immobiliers échus aux dits Sieur et Demoiselle cédants du chef de Dame Magdelaine Hains, leur mère, dans les terres et bâtiments dépendant de la communauté... pour le prix et somme à chacun des Cédants, de Deux Cents quarante livres de vingt sous, Savoir: deux cents vingt livres pour leurs droits dans le lopin de terre situé dans le Bourg St Louis de Neuville sommes payées comptant. Passé à Québec, en la demeure des dits cédants devant P. Xavier Larue, Ed. Larue, Julie Larue, Frs X. Larue, Ed. Glackmeyer, N.P. et du notaire C. Huot.»

Le 11 janvier 1820, devant J.B. Planté, N.P., Damase Larue cède à François-Xavier Larue, son père, tous ses droits mobiliers et immobiliers du chef de Dame Magdeleine Hains, sa mère, pour la somme de 3 295 livres 5 sols.

Cette terre, qui porte le numéro 29 du cadastre officiel, est actuellement la propriété de Sylvio Robitaille qui l'a achetée de la succession de Emélie, Adolphe, Laura et André Larue, tous décédés célibataires.

Le 9 février 1822, devant Bigué, N.P., Pascal-Xavier Larue, cultivateur, cède à François-Xavier Larue, son père, tous les droits immobiliers du chef de défunte Dame Magdelaine Hains, sa mère, comme aussi il cède tous et pareils droits qu'il a acquis du Sieur Edouard Larue, des Demoiselles Julie et Natalie Larue et du Sieur François Anger et de Dame Désanges Larue et du Sieur Louis Lami et de Dame Archange Larue ses frères, soeurs et beaux-frères, suivant divers contrats et actes pour le prix de 2 530 livres, vingt sols.

Le 2 avril 1824, devant Th. Planté, Elisabeth Larue de Pointe-aux-Trembles de Neuville, cède ses droits à François-Xavier Larue, son père subrogé pour la somme de 3 535 livres.

Françoise-Hémélie (Emélie), née le 8 mars 1800, mariée à David Germain, messenger de la Banque de Québec, décédée le 25 avril 1831, à l'âge de 32 ans, et Ida, née en 1808, mariée le 5 octobre 1827 à Joseph Bernard, de Cap-Santé, n'apparaissent pas avoir cédé leurs droits.

François-Xavier-Pascal (Pascal-Xavier), à sa majorité en 1817, hérite de la terre qu'il cédera à Michel-Barthélémy, son frère, en 1822. Malheureusement, ce dernier devait décéder le 9 février 1849, à l'âge de 48 ans.

En abandonnant la culture, Pascal-Xavier avait-il l'intention de prendre la succession de son père comme notaire? Tout porte à le croire car on le trouve au Séminaire de Québec, de 1845 à 1849 (il a 48 ans), sans doute dans le but de perfectionner son français. En ce temps-là, la cléricature chez un notaire ne suffisait plus pour exercer la profession de notaire. Il fallait passer un examen devant la Chambre des Notaires. Il a dû continuer à agir comme clerc de son père dont les différentes occupations l'obligeaient à s'absenter souvent. François-Xavier II a dû faire sa cléricature chez le notaire Thomas Planté, le seul du temps établi à la Pointe-aux-Trembles de Neuville, dont le lot lui avait été concédé par le seigneur Descheneaux, le 7 décembre 1767 (cet emplacement est aujourd'hui la propriété de l'auteur de cette historiographie, dont la maison est mentionnée dans les Cahiers du patrimoine de Neuville, publiés en 1976 par le ministère des Affaires Culturelles). François-Xavier II fut notaire du 10 mai 1788 au 26 octobre 1843. En 1834, il commença un terrier-censier de la seigneurie de Neuville qui a servi à ses successeurs jusqu'à l'abolition des rentes seigneuriales par une loi adoptée le 18 mai 1935. En consultant le vieux terrier, je trouve qu'il n'y a plus que trois familles qui occupent encore les terres concédées par le premier seigneur, Jean Bourdon. Ce sont: Jean LaRue, 218 des Erables; Maurice Grenier, 204 des Erables, Amédée Langlois, 600 ouest, route Nationale.

(à suivre)

nouvelles généalogiques

FAMILLES GIGUÈRE

L'ancêtre Robert Giguère est né à Tourouvre au Perche et il a épousé Aymée Miville le 2 juillet 1652 à Ste-Anne-de-Beaupré.

Les descendants de ce couple ont, depuis 1979, une association de famille connue sous le nom de La Fondation Robert Giguère inc.

Un des buts de l'association est d'établir et de maintenir des contacts chaleureux entre les descendants.

Une section est en formation dans la ville de Québec. Tous ceux qui désirent y adhérer peuvent le faire en écrivant à: 25 ouest, rue Jarry, Montréal H2P 1S6.

La cotisation personnelle est fixée à 5.00\$ et le bulletin La Giguèrerie est envoyé gratuitement aux membres, quatre fois l'an. (Esther Oss).

RÉIMPRESSION DU CAHIER SPÉCIAL F: JULIEN FORTIN

Suite à de nombreuses demandes, la Société de généalogie de Québec vient de réimprimer le Cahier Spécial F: Premier Fortin d'Amérique Julien Fortin par Cora Houdet - 80 pages.

ADRESSES DES SOCIÉTÉS, CERCLES ET CENTRES GÉNÉALOGIQUES EN FRANCE. 1980

compilé par Marie-Jeanne Daigneau

1. Fédération des Sociétés Françaises de Généalogie, d'Héraldique et de Sigillographie.
Sec: M. Gérard de Villeneuve, 11 bld Pershing, 78000 Versailles
2. Société Française d'Héraldique et de Sigillographie,
60 rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris
3. Centre Généalogique de Paris
64 rue de Richelieu 75002 Paris
autre adresse: M. Edouard de Nervo, 17 rue Mesnil 75116 Paris
4. Cercle Généalogique du Centre (départements Loir et Cher)
7 rue du Puits Chatel, 41000 Blois
5. Centre Généalogique de Touraine
40 Allée du Bois, La Membrosse-sur-Choisille 37390 Mettray
6. Loiret Généalogique
1 rue St-Yves, 45000 Orléans
7. Cercle du Maine et Perche
B.P. 26 72000 Le Mans Cédex
8. Société Généalogique d'Eure-et-Loir
7 rue Porte Morard 28000 Chartres
9. Cercle Généalogique du Haut-Berry
25 rue Parmentier 18000 Bourges
10. Société Généalogique du Bas-Berry
46 rue de Belle-Isle 36000 Châteauroux
11. Cercle Généalogique d'Alsace
Archives Départementales du Bas-Rhin, 5 rue Fischart 67000 Strasbourg
12. Centre Généalogique de l'Ouest
3 rue des Bons-Français 44000 Nantes
13. Centre Généalogique du Midi-Provence
Centre Elsa Triolet, 13110 Port-de-Bouc
14. Centre Généalogique de Lorraine
Archives Départementales de la Meurthe-et-Moselle
rue de la Monnaie 54000 Nancy
15. Centre Généalogique de Picardie
130 Chaussée Mercadé 80100 Abbeville
16. Centre Généalogique du Sud-Ouest
1 Place Bardineau 33000 Bordeaux

| | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-----------------|
| 17. Groupement Généalogique de la Région du Nord B.P. 547, | 59060 | Roubaix Cédex 1 |
| 18. Centre d'Etudes Généalogiques Rhône-Alpes (dépt. Rhône-Loire) 23 Cours de la Liberté, | 69003 | Lyon |
| 19. Centre Généalogique du Dauphiné (dépt. Isère, Hautes-Alpes) Bibliothèque Lyautey, 3 Bld Maréchal Lyautey | 38031 | Grenoble |
| 20. Etudes Généalogiques Drôme-Ardèche 7 rue Perrollerie, | 26000 | Valence |
| 21. Recherches et Etudes Généalogiques des Pays de l'Ain Maison des Sociétés, Bld Irène Joliot-Curie, | 01000 | Bourg-en-Bresse |
| 22. Cercle Généalogique du Maconnais (dépt. Saône-et-Loire) B.P. 17, | 69600 | Oullins |
| 23. Cercle Généalogique du Languedoc (Dépt. Gard, Hérault, aude, Pyrénées-Orientales) 7 Place Commerciale, Jolimont, | 31000 | Toulouse |
| 24. Cercle Généalogique de Versailles 11 Bld Pershing, | 78000 | Versailles |
| 25. Institut de Documentation et d'Etudes Généalogiques 67 avenue de Paris, | 78000 | Versailles |
| 26. Centre Généalogique de Savoie (dépt. Savoie et Haute-Savoie) M. Tibère Gheno, 2 rue du Talabar, Annecy-le-Vieux, | 74000 | Annecy |
| 27. Cercle Généalogique et Héraldique de Normandie (dépt. Seine-Maritime, Calvados, Eure, Orne et Manche) 17 rue Louis Malliot, | 76000 | Rouen |
| 28. Association Généalogique et Archéologique de l'Anjou (dépt. Maine et Loire) M. Jacques Saillot, 34 rue Dupetie-Thouars, | 49000 | Angers |
| 29. Société Généalogique du Lyonnais (dépt. Rhône et Loire) M. Castagnary, Les Selletes, Bat.B., 74 route de Vernaison | 69540 | Irigny |
| 30. Cercle Généalogique d'Aunis et de Saintonge sec: Mme Chevreau, 16 avenue du Fort-Louis, | 17000 | La Rochelle |
| 31. Cercle Généalogique Rennais sec: M. Jean Pinson, 27 rue R. Lenoir, | 35000 | Rennes |
| 32. Cercle Généalogique du Finistère sec: M. Francis Puget, 13 rue Laënnec, | 29000 | Quimper |
| 33. Cercle Généalogique et Héraldique d'Auvergne et du Velay (dépt. Puy-de-Dôme, Haute-Loire et Cantal) M: Michel Teillard d'Evry, 45 rue Carnot, | 92210 | St-Cloud |

| | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|------------------------------|
| 34. Cercle Généalogique du Bourbonnais (dépt. L'Allier) M. Joël Talon, 10 rue de la Paix | 03000 | Moulins |
| 35. Centre Généalogique de Bourgogne (dépt. Côte d'Or, Yonne et Nièvre) M. Montfort, rue du Four, Azé, | 71260 | Lugny |
| 36. Centre Généalogique de Champagne (ancienne Province de Champagne) M. Jean-Claude de Vaugiraud, 3E rue des 16e et 22e Deagons, 51100 | | Reims |
| 37. Centre Généalogique de Saône-et-Loire rue du Four, Azé, | 71260 | Lugny |
| 38. Cercle de Généalogie et d'Héraldique des Ardennes Hôtel de Ville prés: Mlle Thérèse Moutarde, 3 place Crusay | 08000 08300 | Charleville-Mézière Sedan |
| 39. Cercle Généalogique des Gôtes-du-Nord sec: M. Dominique Cortyl, 38 Bld Pasteur | 22000 | St-Brieuc |
| 40. Association Généalogique de la Loire (dépt. Loire) M. Henry, 57 rue de L'Iseron, St-Victor-de-Loire | 42230 | Roche-La-Molière |
| 41. Centre Généalogique, Historique et Héraldique du Limousin et de la Marche (dépt. Haute-Vienne, Corrèze et Creuse) Siège social: rue de la Chapelle, St-Angel | 19200 | Ussel |
| 42. Centre Généalogique de Franche-Comté (dépt. Doubs, Jura, Haute-Saône) M. de St-Pierre, Rainans | 39290 | Moissey |
| 43. Centre Généalogique de l'Essonne Siège social: Le Coudreau | 91490 | Milly-la-Forêt |
| 44. Section Brestoïse de Généalogie M. Alain Guianvarc'h, 13 rue Lumière | | Brest |
| 45. Cercle Généalogique des P.T.T. prés: M. Paul Martin, B.P. 33 | 75721 | Paris |
| 46. Association Généalogique des Indes Françaises 39, Bld Montmorency | 75016 | Paris |
| 47. Centre de Généalogie Protestante 54 rue des Sts-Pères | 75007 | Paris |
| 48. Cercle Généalogique du Quercy (dépt. Lozère, Aveyron et Tarn) 7 Place Commerciale, Jolimont | 31000 | Toulouse |

par Paul-André Fournier

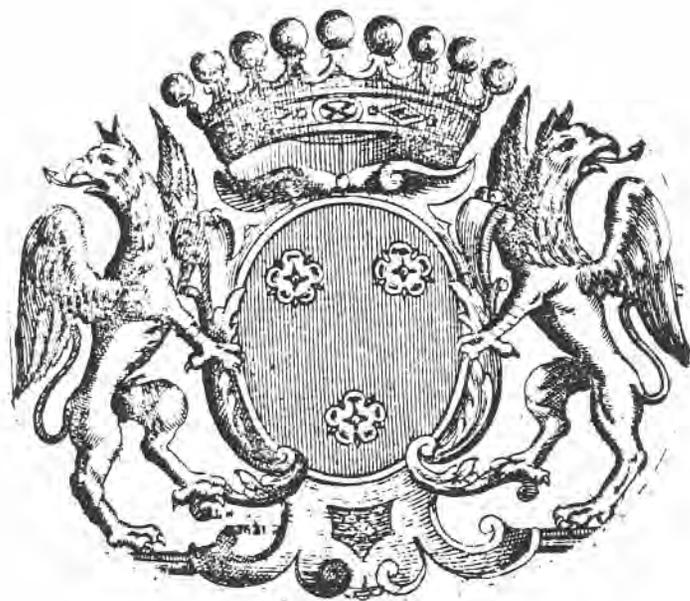
On peut se demander quel rapport peut exister entre la généalogie et cette douce manie qui consiste à collectionner les ex-libris. Comme les ex-libris anciens représentent surtout des armoiries de familles, le rapprochement avec l'art héraldique paraît plus évident. Et pourtant, sur le plan de la recherche, les collectionneurs d'ex-libris sont souvent eux-mêmes des généalogistes qui s'intéressent à la famille, aux ascendants et aux descendants des propriétaires d'ex-libris.

En Europe, dans les pays où les traditions de la noblesse se sont maintenues, les ex-libris de diverses personnes d'une même famille portent habituellement les armes de cette famille. Souvent les ex-libris héraldiques ne porteront pas le nom de leur propriétaire dont les armes étaient bien connues des contemporains. C'est ainsi que l'ex-libris de l'Intendant Hocquart qui occupa son poste à Québec au début du XVIIIe siècle ne comporte pas son nom; par conséquent, tous les membres de sa famille qui ont le droit de porter ses armes peuvent s'en servir. Il en est de même de l'ex-libris de Monseigneur de L'Auberivière, qui occupa le siège épiscopal de Québec durant 12 jours. Ses livres étaient ornés de l'ex-libris familial utilisé aussi par ses oncles et ses cousins. Mais au Canada même, la coutume d'orner ses livres d'un ex-libris débuta avec l'imprimerie et les deux plus anciens ex-libris faits au Canada sont ceux de M. l'abbé Dosque et de M. l'abbé Le Guerne, tous deux de la Cure de Québec. Ce sont deux étiquettes presque identiques, sans grande valeur artistique, mais ayant une valeur historique puisque ce sont les deux premiers ex-libris imprimés au Canada. Mais ils n'ont aucun rapport avec la généalogie.

Le Canada, n'ayant pas de noblesse héréditaire, n'est pas un très bon terrain pour le développement de l'art de l'ex-libris, parce qu'on n'y relève que quelques très rares personnages titrés selon les règles de la Noblesse britannique. On ne trouve pas d'ex-libris familial se transmettant de père en fils de sorte que celui d'un quelconque personnage devient un objet unique qui ne peut avoir qu'un intérêt accessoire pour le généalogiste. Alors qu'en Europe, l'ex-libris peut servir à établir une relation de famille ou à la confirmer.

Cependant, le collectionneur d'ex-libris peut parfois se trouver en face d'un problème d'identification de personne ou de famille et c'est alors qu'il est bien content de connaître quelques généalogistes capables de le mettre sur la bonne voie. Je donne un exemple qui pourra illustrer le besoin de coopération entre généalogistes et collectionneurs d'ex-libris.

J'ai trouvé à Québec, deux ex-libris dont l'un manuscrit et l'autre imprimé d'une certaine demoiselle Cécile Saint-Laurent. L'ex-libris manuscrit consiste en une étiquette dont le cadre est tracé à la main, à l'encre et portant les mots: «1830 Cécile Nicot dit Saint-Laurent rue Champlain». L'ex-libris imprimé, qui était collé sur l'exemplaire manuscrit, porte un petit texte naïf comportant des erreurs grammaticales et les mots: «ce livre appartient à Cécile Saint-Laurent, Québec 25 février 1833». Le problème soulevé est le suivant: qui était cette demoiselle Cécile Saint-Laurent, habitant la rue Champlain, à Québec, et qui possédait assez de livres pour que cela vaille la peine de se faire imprimer un ex-libris. L'ex-libris a été imprimé chez l'unique imprimeur



Ex-libris de l'Intendant Hocquart



Ex-libris utilisé par
Mgr François-Louis Pourroy
de l'Auberivière, Evêque de
Québec



Ex-libris de Mademoiselle
Cécile St-Laurent, Québec

se trouvant à Québec à cette époque, probablement le même que celui qui avait imprimé les ex-libris de MM. les abbés Dosque et Le Guerne. J'ai fait quelques recherches et il semble que cette demoiselle Saint-Laurent n'ait pas étudié chez les Ursulines de Québec. Le volume d'où a été retiré l'ex-libris fut trouvé par hasard et portait le titre suivant: «Imitation de la Très Sainte-Vierge, par M. l'abbé xxx, à Paris, 1825». Déjà, en 1830 ce volume était disponible à Québec. Cécile Nicot dit Saint-Laurent l'avait obtenu et y avait collé son ex-libris manuscrit sur lequel elle devait superposer, en 1833, l'ex-libris imprimé.

Quel généalogiste québécois pourra nous dire qui était Cécile Saint-Laurent de la rue Champlain à Québec, qui étaient ses parents, qu'est-elle devenue et quels sont ses descendants?

Voilà précisément l'aide que peut donner le généalogiste au collectionneur d'ex-libris. Dans certains cas, ce dernier pourra aider le généalogiste, par exemple, en lui faisant connaître une facette ignorée de la personnalité d'un homme ou d'une femme qui a joué un rôle dans notre histoire.

SERVICE D'ENTRAIDE

De L.-G. St-Pierre #946

- Q. - 266 Qui étaient les parents d'Antoine GENDRON et Euphrosine AUDETTE-LAPOINTE; leur fils, Joseph, est né à St-Antoine-sur-Richelieu le 31 mars 1837.
- Q. - 267 Qui sont les parents d'Etienne-Olivier GRÉGOIRE et d'Angélique VACHON. Aussi date de mariage avant 1815.
- Q. - 268 Qui sont les parents de Joseph NORMAND et d'Anastasie VACHON, mariés avant 1835, peut-être à Ste-Marie ou St-Joseph-de-Beauce.
- Q. - 269 Qui sont les parents de Norbert LAVENTURE et de Marie PICHET dit DUPRÉS. Aussi date de naissance et de mariage. Leur fils Louis est né le 10 mai 1836 à St-Jude, comté de St-Hyacinthe.

De Yolande Baril Cécycyre #1019

- Q. - 270 J'aimerais savoir la date et le lieu de mariage, de même que le nom des parents de Samuel MORISSON marié à Magdeleine AUGÉ. Leur fille Marie-Anne épouse Nicolas MARCHAND le 21-11-1786 à Châteauguay.
- Q. - 271 Aussi, date et lieu de naissance et décès de Marguerite DUMOUCHEL, fille de Paul-Louis et de Catherine PICARD. Elle épouse le 18 janvier 1796 à Lachine Antoine CÉCYRE. Elle serait née vers ou avant 1775 et décède après le 13 février 1838.

Q. - 272 Date et lieu de décès de Marie-Anne TROTTIER mariée, en premières noces, le 26 février 1718, à Lachine, à Joseph CÉCYRE et en secondes noces, le 22 novembre 1735, à Jacques DUPONT, à Montréal, église Notre-Dame. Elle serait probablement enterrée à Lachine ou Montréal.

De Josette Campagna #1091

Q. - 273 Date et lieu de naissance et baptême de Angélique SANSOUCY-DESROUSSELLES, ainsi que le nom de ses parents: premier mariage à Beloeil le 1 février 1779 avec Pierre AUGER (Louis-Joseph et M.-Genev. GAUDIN); deuxième mariage à Notre-Dame-du-Rosaire de St-Hyacinthe, le 1 octobre 1787 avec Joseph HOGGUES.

Q. - 274 Date et lieu de naissance et baptême de Philomène ARCOUETTE (Pierre et Marguerite PLESSIS). Peut-être à Pointe-aux-Trembles de Montréal vers 1834.

Q. - 275 Date et lieu du mariage de Olympe AUGER (Gabriel et Angélique MARTIN) et Charles CABANA, ainsi que les noms des parents de ce dernier et date et lieu de sa naissance.

De Albertine Dupuis #965

Q. - 276 Désirerais retrouver le mariage de Esther CHAPELLIÈRE et de Marie-Noémie HAMARD, de Hambers, diocèse de Laval, en France, vers 1860.

De Yvonne-Cécile Nadeau #1074

Q. - 277 Le 14 novembre 1809, Marie AINSLEY épouse Louis-Philippe BOLDUC, à Ste-Marie-de-Beauce.

Marie est la fille de Michel AINSLEY qui a épousé Marie BOLDUC. Mais où Michel et Marie se sont-ils épousés et à quelle date?

Q. - 278 Marguerite DUQUET, mariée à Jean-Marie CÔTÉ le 27 janvier 1777, à Montmagny, était la fille de qui? Noms des père et mère, endroit du mariage et date.

Q. - 279 Louis GASNIER (GRENIER) marié à Marie MICHEL, avait pour mère Anne GASNIER qui a épousé François LACROIX à Ste-Anne-de-Beaupré le 11 septembre 1670. Où Louis GASNIER et Marie MICHEL se sont-ils épousés et à quelle date?

De O.-D. Maurice #876

Q. - 280 Date et lieu de mariage de Simon LARRIVÉ et Marie GUÉRARD dont le fils Louis a épousé Marguerite DENIS à Fort St-Frédéric le 5 octobre 1751.

Q. - 281 Date et lieu de mariage de Pierre LARRIVÉ (DELISLE ?) et Charlotte BOYER dont le fils Charles a épousé Marguerite SMITH à Lacadie le 7 janvier 1834.

Q. - 282 Date et lieu de mariage de Claude LARRIVÉ et Marie LEPAGE dont le fils Michel a épousé Amable DUSSAULT à St-Jean-Baptiste le 28 avril 1826.

par Mario Mineault

Le hasard permet souvent d'heureuses découvertes. En effectuant des recherches dans les archives de l'Evêché de Gaspé, nous eûmes le bonheur de trouver tout au fond d'un tiroir trois registres, sous forme de feuillets volants, des baptêmes et mariages de Saint-Norbert de Cap-Chat et de Sainte-Anne-des-Monts pour les années de 1818, 1822 et 1823 (Tiroir 80, Sainte-Anne-des-Monts).

L'intérêt de ces documents ne réside pas dans leur épaisseur, mais plutôt dans le fait qu'ils vont permettre aux chercheurs de constituer le maillon manquant pour une quinzaine de familles gaspésiennes. Et comme elles comptent parmi les premières de la côte, l'intérêt n'est pas moindre.

Les missions de Cap-Chat et de Sainte-Anne-des-Monts relevaient de la cure de Charlesbourg à Québec pour 1818; l'abbé Charles Boucherville en avait alors la charge. En 1822 et 1823 elles dépendaient de la cure de Saint-Louis de Kamouraska dont le titulaire était l'abbé Jacques Varin.

Si ces mariages échappèrent à Mgr Carbonneau qui publia en 1926 un Tableau généalogique des mariages du diocèse de Rimouski, c'est justement parce que ces papiers furent amenés à Québec pour enregistrement à la Cour du Banc du Roi, puis déposés aux Archives de l'Evêché de Québec. De là, ils prirent le chemin de Rimouski au moment de la création du diocèse de Gaspé. Perdus au fond d'un tiroir, Mgr Carbonneau ne pouvait soupçonner leur existence.

Pour les lecteurs de L'ANCÊTRE, certaines remarques donneront un intérêt supplémentaire à la liste qui va suivre. Soulignons d'abord que ces deux missions n'auront de curé résident que 45 et 46 ans plus tard. Ce ne sont pas encore des paroisses. Vous noterez aussi que plusieurs baptêmes eurent lieu souvent plusieurs années après la naissance de l'enfant. L'explication en est que ces familles, installées depuis quelques années sur la côte, recevaient la visite d'un prêtre pour la première fois.

Pour la même raison, certains contractèrent des mariages "clandestins", c'est-à-dire qu'ils s'engagèrent mutuellement l'un à l'autre devant des témoins de la communauté, faute de prêtre. Cependant, au jour du passage du missionnaire, ils s'empressèrent de régulariser leur union comme dans le cas d'Alexis Levêque et de Flavie Vion. A la signature de l'acte de mariage, tous deux reconnaissent la paternité de l'enfant issu de leur vie commune et tout rentra dans l'ordre.

En raison du bref séjour des missionnaires, les mariages furent célébrés sans publication des bans. Effectivement, Monsieur Boucherville ne vint en 1818 sur son territoire de mission que du 16 au 24 juillet. L'abbé Varin passait à Cap-Chat et Sainte-Anne-des-Monts du 22 au 28 juillet en 1822 et du 23 au 26 août en 1823. De toute évidence personne ne vint en 1819, 1820 et 1821.

* Addition au Tableau généalogique des mariages du diocèse de Rimouski de Mgr Carbonneau.

D'autres registres peuvent se trouver comme ceux-ci perdus dans les archives paroissiales ou épiscopales des diocèses dont relevèrent les missions de la Gaspésie au siècle précédent. Souhaitons qu'un autre chercheur ait également la main heureuse.

MARIAGES*

| | | |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| DUGAS, Anselme (Armand et Hélène Morin de S.A.D.M.) | 25-08-1823 SADM | VALLE, Suzanne (Joseph et Véronique Canuel, de Cap-Chat) |
| LAFONTAINE, Barthalémie (François et Marie-Thérèse Caron, de l'Islet) | 18-07-1818 SADM | VALLE, Geneviève (Alexis et Marie-Agathe Vallé, de SADM) |
| LEFRANCOIS, Joseph (Ignace et Rosalie Gravelle, de Château-Richer) | 26-08-1823 Cap-Chat | DUGAS, Marguerite (Armand et Madeleine Dumas, de Cap-Chat) |
| LEVEQUE, Alexis (Pierre et Joseph Lavoie, de SADM) | 18-07-1818 SADM | VION, Flavie (Jean et Véronique Canuel, de Rimouski) |
| ROY, Henri (Henri et Marie-Victoire Gagnon, de Cap-Chat) | 24-07-1818 Cap-Chat | DUGAS, Elizabeth (Armand et Madeleine Dumas dit Marin, de Cap-Chat) |
| VALLE, Louis (Alexis et Marie Vallé, de SADM) | 22-07-1822 SADM | DUGAS, Esther (Armand et Madeleine Dumas de Cap-Chat) |
| VION, Jean-Baptiste (Baptiste et Marie Canuel, de Rimouski) | 22-07-1822 SADM | DUMAS, Madeleine (veuve Armand Dugas) |

BAPTÊMES

| | | | |
|-------------------------------------------|------------|----------|------------------------------|
| DECOUTMAC, Joseph (10 mois) | 16-07-1818 | Cap-Chat | Pierre et Marie-Anne Lamarre |
| DUGAS, Hubert (n 29-10-1822) | 25-08-1823 | Cap-Chat | Michel et Geneviève Trudel |
| DUGAS, Michel (n 29-09-1820) | 26-07-1822 | Cap-Chat | Michel et Geneviève Trudel |
| DUGAS, Marie-Christine (n 29-08-1820) | 26-07-1822 | Cap-Chat | Isaac et Marie Sasseville |

* Abréviations utilisées: n.: naissance; p.: parrain; m.: marraine; SADM: Sainte-Anne-des-Monts

| | | | |
|------------------------------------------------------|------------|----------|------------------------------------------------------|
| DUGAS, Marguerite (n 16-03-1822) | 26-07-1822 | Cap-Chat | Isaac et Marie Sasseville |
| DUGAS, Marie (2 ans 4m 3s) | 16-07-1818 | Cap-Chat | Michel et Geneviève Trudel |
| DUGAS, Joseph (4m 7j) | 16-07-1818 | Cap-Chat | Michel et Geneviève Trudel |
| ILLEGITIME, Elizabeth (19 ans) | 17-07-1818 | SADM | p. Jacques Poné et m. Marie Dumontier |
| " Geneviève (n 8-04-1819) | 27-07-1822 | SADM | p. Barthalémie Lafontaine et m. Marie-Joseph Leveque |
| " Jean (6 ans 8m) | 17-07-1818 | SADM | p. Anselme Dugas et m. Esther Dugas |
| " Joseph (3 ans 8m) | 17-07-1818 | SADM | p. Isaac Dumas et m. Marie Sasseville |
| " Marie (n 30-06-1817) | 17-07-1818 | SADM | p. Michel Dugas et m. Esther Rioux |
| " Marie-Henriette (n 27-07-1822) | 28-07-1822 | SADM | p. Michel Dugas et m. Geneviève Vallé |
| LAFONTAINE, Pierre (n 28-09-1822) | 25-08-1823 | SADM | Barthalémie et Geneviève Vallé |
| LAFONTAINE, François (n 28-11-1820) | 27-07-1822 | SADM | Barthalémie et Geneviève Vallé |
| LEVEQUE, Edouard (n 26-02-1821) | 26-07-1822 | SADM | Joseph et Esther Rioux |
| LEVEQUE, Marie-Angélique (n 26-02-1817) | 17-07-1818 | SADM | Joseph et Esther Rioux |
| LEVEQUE, Olivier (n 30-11-1816) | 17-08-1818 | SADM | Alexis et Flavie Vion |
| LEVEQUE, Georges (n 02-12-1815) | 17-07-1818 | SADM | Joseph et Esther Rioux |
| PONE, Louise (n 13-10-1822) | 25-08-1823 | SADM | Jacques et Marie Dion dit Dumontier |
| PONE, Anne-Emilie (n 28-11-1820) | 26-07-1822 | SADM | Jacques-Michel et Marie Dion dit Dumontier |
| ROY, Marie-Elizabeth (n 29-09-1822) | 23-08-1823 | Cap-Chat | Henri et Elizabeth Dugas |
| ROY, Catherine(n 20-11-1821) | 26-07-1822 | Cap-Chat | Henri et Elizabeth Dugas |
| ROY dit DESJARDINS, Charles-Clovis (n 02-09-1816) | 16-07-1818 | Cap-Chat | Henri et Marie-Victoire Gagnon |
| VALLE, Marie-Olive (3 mois) | 22-07-1822 | SADM | Louis et Esther Dugas |
| VALLE, Suzanne (9 ans) | 18-07-1818 | SADM | Joseph et Véronique Canuel 127 |

INVITATION

LA PROCHAINE RÉUNION
DE LA
SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC
AURA LIEU

LE 17 décembre 1980

À

20h00

SUJET: Congrès de généalogie de Salt Lake City

CONFÉRENCIER: Monsieur Michel Langlois

ENDROIT: Edifice "G", 1035 Lachevrotière, Québec

Ceux qui ne stationnent pas leur voiture dans le stationnement intérieur, rue Conroy, doivent entrer au numéro 1035, rue Lachevrotière, la seule porte ouverte le soir.

* Joyeux Noël *